

Conseils

☀️ Goût, odeur ?

Des gestes simples permettent d'améliorer le goût et la qualité de l'eau :

- laisser systématiquement l'eau couler après une stagnation prolongée,
- ne pas utiliser l'eau chaude pour la cuisine ou la boisson,
- nettoyer quotidiennement les bouteilles ou carafes,
- entretenir régulièrement les éléments de robinetterie.

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau.

☀️ Plomb ?

Le plomb, lorsqu'il est présent dans l'eau, provient essentiellement des branchements avec lesquels l'eau est en contact lors de son parcours jusqu'au robinet. La norme limite en plomb dans l'eau est actuellement de 25 µg/l⁽¹⁾, depuis le 25 décembre 2003.

Pour diminuer encore l'absorption de plomb par l'eau de boisson, et plus particulièrement pour les personnes sensibles (nourrissons et femmes enceintes), la teneur en plomb ne devra pas excéder au robinet du consommateur 10 µg/l en 2014. Pour respecter cette nouvelle norme de 10 µg/l, les branchements en plomb devront être supprimés sur le réseau public mais également sur le réseau privé.

En attendant, quelques gestes simples permettent d'éviter l'absorption importante de plomb :

- après toute stagnation prolongée de l'eau dans les canalisations, faire systématiquement couler l'eau avant de la consommer pour la boisson ou la cuisine,
- ne pas utiliser l'eau chaude du robinet à des fins de consommation (café, thé, cuisson de légumes, des pâtes, du riz, ...) : la température élevée facilite la migration des métaux dans l'eau,
- il est interdit d'utiliser les canalisations d'eau pour la mise à la terre de votre installation électrique.

Cette pratique accentue la corrosion des canalisations et par conséquent, la dissolution des métaux dans l'eau.

☀️ Puits, forage et récupération des eaux de pluie

Le contexte réglementaire a évolué récemment puisqu'une déclaration en mairie est désormais obligatoire pour tout ouvrage domestique, existant ou futur. De plus, les services d'eau sont autorisés à venir contrôler la disconnection entre les réseaux issus d'une ressource privée et d'une ressource publique.

Pour tout renseignement :

www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr

⁽¹⁾ 1 microgramme ou
1 µg = 1 millionième de gramme

N° d'urgence du distributeur
Régie de l'eau :
02 40 18 88 00 - 24h/24

Information qualité

Une information détaillée et les résultats des analyses sont consultables tout au long de l'année :

- à la mairie et mairie annexe de La Chapelle-sur-Erdre,
- au pôle de proximité « Erdre et Cens »
39, Bd Einstein - 44 300 Nantes
Tél. : 02 51 83 65 00
- sur le site Internet de Nantes Métropole :
www.nantesmetropole.fr
- à la DDASS de Loire-Atlantique au 02 40 99 86 16
ou pays-de-la-loire.sante.gouv.fr
- à la Régie de l'eau de Nantes Métropole.

Tout savoir

sur la qualité de l'eau en 2008

Information réglementaire annuelle



► Le réseau public d'alimentation en eau potable

Distributeur :

Nantes Métropole - Régie de l'eau
Usine de La Roche - Boulevard de Seattle
44923 Nantes CEDEX 9
Tél. : 02 40 18 88 00



De l'origine de l'eau que nous buvons

L'eau distribuée sur le réseau public de **La Chapelle-sur-Erdre** a deux origines : sur une grande partie, elle est pompée dans la Loire au niveau de Mauves-sur-Loire. Elle bénéficie d'un traitement complet à l'usine de La Roche pour être rendue potable, avant sa distribution sur le réseau public. Sur l'extrême nord, l'eau distribuée provient de l'usine de Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre.

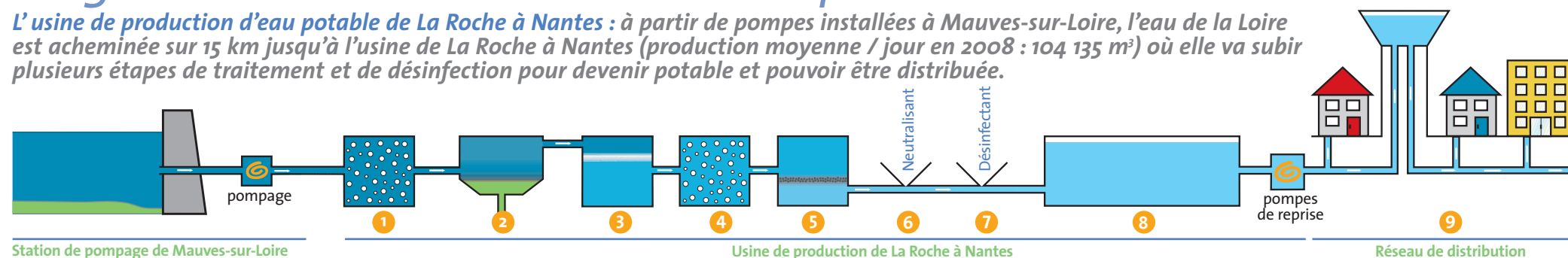


www.nantesmetropole.fr

Nantes Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Origine de l'eau distribuée à La Chapelle-sur-Erdre

L'usine de production d'eau potable de La Roche à Nantes : à partir de pompes installées à Mauves-sur-Loire, l'eau de la Loire est acheminée sur 15 km jusqu'à l'usine de La Roche à Nantes (production moyenne / jour en 2008 : 104 135 m³) où elle va subir plusieurs étapes de traitement et de désinfection pour devenir potable et pouvoir être distribuée.



- 1 Préoxygénation :** de l'ozone est injecté pour optimiser l'étape suivante d'agglomération des particules polluantes en suspension dans l'eau et éliminer les algues.
- 2 Décantation :** les particules coagulées forment des boues qui sont séparées de l'eau par décantation.
- 3 Filtration sur sable :** un filtre à sable retient les particules ayant échappé au traitement précédent.
- 4 Postoxygénation :** un nouvel apport d'ozone permet d'éliminer les micro-organismes présents dans l'eau et d'en améliorer les qualités organoleptiques.
- 5 Affinage sur charbon actif en grains :** le charbon actif retient par adsorption certains micro-polluants spécifiques comme les pesticides.
- 6 Correction de l'agressivité :** l'eau est rendue non agressive par adjonction d'un neutralisant : la soude.
- 7 Désinfection finale :** cette désinfection est faite à l'eau de javel. Elle assure la qualité bactériologique de l'eau à la sortie de l'usine et sur le réseau de distribution.
- 8 Stockage usine :** l'eau potable est stockée avant pompage dans les citernes.
- 9 Distribution et stockage :** l'eau est distribuée aux usagers, au travers d'un réseau qui alimente également les réservoirs de stockage.

Bilan qualité pour l'eau distribuée en 2008

Nantes Métropole vous informe conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996.

Dureté de l'eau, question d'équilibre

La dureté de l'eau est liée à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau. Pour tenir compte à la fois de l'intérêt de la consommation d'une eau dure (eau calcaire) pour la santé et des inconvénients liés à l'entartrage, **il est admis qu'une dureté comprise entre 10°F et 20°F est idéale.**

Valeurs enregistrées sur l'eau de distribution :

	valeur minimale	valeur moyenne	valeur maximale
origine Nantes	9°F	13°F	16°F
origine Nort/Erdre	9°F	14°F	17°F

De l'eau... et du dentifrice

Le fluor est naturellement présent dans l'eau. Entre 0,5 mg/l et 1,5 mg/l, il est bénéfique pour la prévention des caries dentaires. Au-delà de 1,5 mg/l, il devient néfaste. **En-deçà de 0,50 mg/l comme c'est le cas de l'eau distribuée par l'usine de Nantes (0,014 mg/l) et du Plessis-Pas-Brunet (<0,10 mg/l), il est utile d'effectuer un apport complémentaire** (comprimés, sel, dentifrice).

Pas de plomb dans l'eau

Il n'existe plus de canalisations de distribution publique en plomb. Des branchements existent encore mais sont en cours de rénovation. L'eau distribuée à La Chapelle-sur-Erdre n'étant pas agressive, elle n'est pas de nature à favoriser la dissolution des sels de plomb dans les canalisations privées

en plomb encore présentes. Cependant par mesure de prudence, après une absence prolongée, laissez couler votre robinet quelques instants avant de boire.

Pas de germes

Les résultats des analyses bactériologiques font état d'une qualité de l'eau distribuée bonne en permanence en 2008.

Pesticides

Les analyses réalisées en 2008 montrent l'absence de pesticides dans l'eau distribuée.

Les nitrates

La teneur limite de 50 mg/l en nitrates, est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes ou allaitantes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson et du risque suspecté à long terme d'effets cancérigènes.

Valeurs enregistrées sur l'eau de distribution

	valeur minimale	valeur moyenne	valeur maximale
origine Nantes	8 mg/l	12 mg/l	22 mg/l
origine Nort/Erdre	8 mg/l	26 mg/l	47 mg/l

L'usine de production d'eau potable du Plessis-Pas-Brunet à Nort-sur-Erdre : (production moyenne = 5 500 m³/jour)
Les eaux brutes sont captées dans la nappe de Nort-sur-Erdre par l'intermédiaire de 2 forages de 60 m de profondeur dans le sable et de 2 forages de 120 m de profondeur dans les calcaires.



- 1 Filtration sur charbon actif :** le charbon actif retient par adsorption certains micro-polluants spécifiques comme les pesticides
- 2 Minéralisation :** l'eau peu minéralisée ou agressive est reminéralisée par adjonction de chaux.
- 3 Désinfection :** la chloration permet de désinfecter l'eau et de la maintenir bactériologiquement conforme tout au long du réseau de distribution.
- 4 Distribution :** l'eau est distribuée aux usagers au travers d'un réseau.

Une eau sous haute surveillance

Pour s'assurer en permanence de la bonne qualité de l'eau produite et distribuée sur la commune de La Chapelle sur Erdre, une double surveillance s'organise :

- Une autosurveillance permanente de la Régie de l'eau de Nantes Métropole sur l'eau produite,
- Un contrôle sanitaire effectué par la DDASS : près de 30 prélèvements sont ainsi effectués chaque année sur l'eau de ressource, l'eau traitée et l'eau distribuée. Pour chaque prélèvement, conformément à la réglementation sanitaire en vigueur (code de la santé publique articles R1321-1 à 63) de 10 à 100 molécules sont analysées par le laboratoire départemental agréé (IDAC-Nantes).

